

Province de Québec
Municipalité de La Doré
Lundi, 18 août 2014

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la paroisse de La Doré, tenue le 18 août 2014, à 20h00, à la salle des délibérations de l'édifice municipal, formant quorum sous la présidence de M. Jacques Asselin, maire.

Sont présents :

M Jacques Asselin, maire
M^{me} Hélène Gagnon, conseillère
MM Yoland Bau, conseiller
Yanick Baillargeon, conseiller
Marc Perron, conseiller
Michel Simard, conseiller
Pierre-Paul Lalancette, conseiller
M^{me} Stéphanie Gagnon, directrice générale

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jacques Asselin, maire, ouvre la séance, récite la prière d'usage, souhaite la bienvenue à tous et lit l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. BIENVENUE ET PRIÈRE
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JUILLET 2014
4. RAPPORTS
 - 4.1 Rapport du maire
 - 4.2 Rapport des conseillers/comités et autres compétences municipales
 - 4.3 MRC Domaine-du-Roy : Enjeux et territoires
 - 4.4 Rapport sur les indicateurs de gestion
5. FINANCE
 - 5.1 Acceptation des comptes
 - 5.2 Règlement d'emprunt 2008-001 :
 - 5.2.1 Choix de l'institution financière
 - 5.2.2 Autorisation renouvellement de l'emprunt
6. CORRESPONDANCE ET COMMUNIQUÉS
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. ADMINISTRATION
 - 8.1 Programme d'établissement : Acceptation des demandes
 - 8.2 Programme d'établissement : Remise des subventions
 - 8.3 Fédération québécoise des municipalités : Autorisation de participation au congrès annuel

- 8.4 Les Loups au Volant : Autorisation de prêt d'équipement
- 8.5 Mutuelle des municipalités du Québec : Ristourne 2013
- 8.6 Parc de jeux rue des Pins : Clôture
- 8.7 Vente de terrains lots 4 595 433, 4 595 434 et partie du lot 4 595 430
- 8.8 Vente pour non-paiement des taxes 2011 : Adjudication du lot 4 594 963

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. VOIRIE

- 10.1 Ministère des Transports du Québec : Décret des travaux complémentaires route St-Joseph
- 10.2 Chemin du Lac Rond : Entretien

11. SERVICES PUBLICS

- 11.1 Dessertes en téléphonie et internet
- 11.2 Programme d'économie d'eau potable : La Doré nommée «La Ville la plus bleue du Québec »

12. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 12.1 Société d'habitation du Québec : Renouvellement de l'entente de gestion au Programme de supplément au loyer

13. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 13.1 CADLD : Présentation et acceptation du plan stratégique préliminaire 2014-2017
- 13.2 PMVRMF : Piste cyclable La Doré/St-Félicien : Plans et devis
- 13.3 Villes et villages en santé : Congrès 2014

14. LOISIRS ET CULTURE

15. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

16. AFFAIRES NOUVELLES

- 16.1 Officialisation de la prononciation du gentilé de La Doré

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

POINT 2.0

RÉSOLUTION 2014-08-151

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte l'ordre du jour.

POINT 3.0

RÉSOLUTION 2014-08-152

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JUILLET 2014

Il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 7 juillet 2014 tel que présenté.

POINT 4.1

Rapport du maire RAPPORT DU MAIRE

Le 29 juin, j'ai participé à la Journée de la municipalité au Festival des Camionneurs. Nous avons présenté un kiosque de sensibilisation à l'économie de l'eau potable. Le 2 juillet, j'ai participé à la préparation d'un document pour l'acceptation d'une résolution demandant le retrait de certains espaces du projet de bleuetière du ministère. Le 9 juillet j'ai participé à la conférence de presse des Serres Toundra. Le 10 juillet, j'ai visité les installations de Résolu à Obedjiwan et également fait la rencontre du Chef de bande. Les Atikamèques sont actionnaires à 55% de l'usine présente sur leur territoire. Le 16 juillet, j'ai participé à une rencontre avec le Forestier en Chef pour les stratégies d'aménagements forestiers pour les prochaines années. Le 26 juillet, j'ai invité le président du Produits Forestiers Résolu au Moulin des Pionniers. Le 6 août, j'ai participé au souper du maire de La Tuque.

POINT 4.2

Conseillers (ères) RAPPORT DES CONSEILLERS/COMITÉS ET AUTRES COMPÉTENCES

Le maire invite les membres du conseil à prendre la parole afin de rendre compte du fonctionnement des comités, donner leur avis ou d'informer la population sur les divers éléments qui ont été portés à leur attention durant le mois de juillet selon leurs différents domaines d'intervention.

Yoland Bau a participé à une rencontre de la CADLD et à une rencontre avec les attachés politique de Philippe Couillard. Il tient à inviter la population à participer au Festival équestre qui se tiendra du 21 au 24 août prochain.

Marc Perron a représenté la Municipalité de La Doré lors de l'arrivée des nageurs à la Traversée internationale du Lac St-Jean. Il rappelle à la population que le Service budgétaire de Saint-Félicien offre des services d'aide aux parents pour la rentrée scolaire. Il rappelle également qu'il y aura des cours de Taekwondo pour les jeunes et les adultes au cours de l'automne. Surveillez le Conseil Informe et le site internet pour les informations.

Yanick Baillargeon a travaillé sur le dossier de dessertes internet et cellulaire. Il demande à la population de visiter le site Web www.ic.gc.ca/uncanadabranche pour vérifier s'ils sont inclus dans la zone desservie par l'internet haute vitesse. Le dossier suit son cours.

Michel Simard a participé à la rencontre du Réseau muséal et à la pièce de théâtre du Moulin des Pionniers. Il remercie et félicite les participants de La Doré. Il a participé à la rencontre des Premières Nations à Mashteuiatsh.

Hélène Gagnon a participé à une rencontre de L'Office municipal d'habitation de La Doré et aux festivals.

Pierre-Paul Lalancette a représenté la Municipalité de La Doré au Festival du Cowboy de Chambord, à la rencontre des attachés politiques de Philippe Couillard et au souper du maire de La Tuque.

POINT 4.3

MRC DOMAINE-DU-ROY : ENJEUX ET TERRITOIRES

Le maire informe la population que la MRC Domaine-du-Roy représente la Municipalité de La Doré dans plusieurs compétences et que souvent, les membres du conseil ne sont pas avisés des problématiques touchant l'avenir et le territoire de la Municipalité de La Doré. Le résumé du comité plénier de juillet a été déposé aux membres du conseil.

POINT 4.4
RAPPORT: INDICATEURS DE GESTION

La directrice générale dépose les indicateurs de gestion traitant des permis, des dépenses d'énergie et des heures travaillées.

Comptes

POINT 5.1
RÉSOLUTION 2014-08-153
ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par Marc Perron, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte le journal des achats du mois de juillet 2014 au montant total de 90 759.63\$ incluant les taxes, et en autorise le paiement.

POINT 5.2.1
RÉSOLUTION 2014-08-154
RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2008-001 : CHOIX DE L'INSTITUTION FINANCIERE

Il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Marc Perron et résolu unanimement que la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 26 août 2014 au montant de 146 000\$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2008-001. Ce billet est émis au prix de 98.007 CAN pour chaque 100\$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

12 800 \$	1.70%	26 août 2015
13 100 \$	1.95%	26 août 2016
13 500 \$	2.10%	26 août 2017
14 000 \$	2.25%	26 août 2018
92 600 \$	2.50%	26 août 2019

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

5.2.2
RÉSOLUTION 2014-08-155
RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2008-001 : AUTORISATION RENOUVELLEMENT DE L'EMPRUNT

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la Paroisse de La Doré souhaite emprunter par billet un montant total de 146 000 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
2008-001	146 000 \$

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré aura, le 25 août 2014, un montant de 146 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 200 000 \$, pour une période de 10 ans, en vertu du règlement numéro 2008-001;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Hélène Gagnon et résolu unanimement :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- QU'un emprunt par billet au montant de 146 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2008-001 soit réalisé;
- QUE les billets soient signés par le maire et la directrice générale;
- QUE les billets soient datés du 26 août 2014;
- QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;
- QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015	12 800 \$
2016	13 100 \$
2017	13 500 \$
2018	14 000 \$
2019	14 300 \$(à payer en 2019)
2019	78 300 \$ (à renouveler)

- QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de la Paroisse de La Doré émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 26 août 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 2008-001, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;
- QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré emprunte 146 000 \$ par billet, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets, pour un terme additionnel de 1 jour au terme original du règlement numéro 2008-001.

POINT 6.0

Correspondance RÉSUMÉ DE LA CORRESPONDANCE DE JUILLET 2014

Le résumé de la correspondance du mois de juillet 2014 est déposé aux membres du conseil municipal. Les membres du conseil qui le désirent peuvent se procurer une copie desdites correspondances au bureau municipal et/ou en faire la demande via un support électronique.

POINT 7.0

Questions PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

POINT 8.1

RÉSOLUTION 2014-08-156

PROGRAMME D'ÉTABLISSEMENT : ACCEPTATION DES DEMANDES

CONSIDÉRANT les résolutions 2007-03-058, 2007-06-142 et 2007-08-166;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur rencontre les critères d'admissibilité du programme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le versement de la subvention pour le programme d'établissement au propriétaire de l'immeuble suivant :

❖ 4911, rue des Peupliers	#20-888-414	1 000\$
❖ 8111, rang St-Eugène	#20-910-221	1 500\$
❖ 3890, rue des Peupliers	#20-894-517	1 500\$

Les mécanismes administratifs pour le remboursement de cette subvention seront revus et la subvention accordée précédemment devra s'y conformer.

POINT 8.2

PROGRAMME D'ÉTABLISSEMENT : REMISE DES SUBVENTIONS

Monsieur Yoland Bau remet la subvention à trois (3) propriétaires admissibles. Il leur remet également une pochette d'accueil. Le conseil municipal leur souhaite la bienvenue et souhaite qu'ils se plaisent dans notre collectivité.

POINT 8.3

RÉSOLUTION 2014-08-157

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS : AUTORISATION DE PARTICIPATION AU CONGRÈS ANNUEL

Il est proposé par Marc Perron, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise l'inscription de 3 membres du conseil municipal au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités les 25, 26 et 27 septembre prochain et que la somme de 1 800\$ soit attribuée à chaque participant pour les frais d'inscription et de déplacement.

POINT 8.4

RÉSOLUTION 2014-08-158

LES LOUPS AU VOLANT : AUTORISATION DE PRÊT D'ÉQUIPEMENT

CONSIDÉRANT la tenue des compétitions de camions lors des activités annuelles entourant le Festival des Camionneurs;

CONSIDÉRANT le besoin d'un ordinateur portable afin de permettre l'affichage des temps pour les compétiteurs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Doré a en sa possession des ordinateurs portables excédentaires;

CONSIDÉRANT la demande des Loups au volant pour l'acquisition de l'un des ordinateurs portables excédentaires de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le don d'un ordinateur portable excédentaire aux Loups au Volant, et ce, sur présentation d'une preuve du formatage du disque dur, aux frais de ces derniers.

POINT 8.5

MUTUELLE DES MUNICIPALITÉ DU QUÉBEC : RISTOURNE 2013

Le maire informe la population que la Municipalité de La Doré a reçu une ristourne de 3 248\$ de la part de la Mutuelle des municipalités du Québec pour la couverture en assurances pour l'année 2013.

POINT 8.6

RÉSOLUTION 2014-08-159

PARC DE JEUX RUE DES PINS : CLOTURE

CONSIDÉRANT l'implantation d'un parc de jeux sur la rue des Pins;

CONSIDÉRANT la présence de résidences sur les terrains adjacents au parc de jeux;

CONSIDÉRANT les propositions reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Perron, appuyé par Yanick Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise l'installation d'une clôture au parc de jeux de la rue des Pins selon la proposition de Clôture Décor, au coût de 4 142.79\$, plus les taxes applicables.

POINT 8.7

RÉSOLUTION 2014-08-160

VENTE DE TERRAINS LOTS 4 595 433, 4 595 434 ET PARTIE DU LOT 4 595 430

CONSIDÉRANT l'offre d'achat de madame Hélène Poirier et monsieur Michel Larouche;

CONSIDÉRANT la résolution 2007-06-126;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Perron, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la vente des lots 4 595 433 et 4 595 434 et partie du lot 4 595 430 (15.24 m X 48.16 m) à madame Hélène Poirier et monsieur Michel Larouche pour la somme de 1 500\$ soit 500\$ par terrain. Les frais de contrat, de cadastre, d'arpentage et autres frais sont à la charge des acquéreurs. Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer les documents nécessaires. Les acquéreurs auront 12 mois à partir de la signature du contrat de vente pour construire leur résidence s'ils désirent bénéficier de ce prix de vente.

POINT 8.8

RÉSOLUTION 2014-08-161

VENTE POUR NON-PAIEMENT DES TAXES 2011 : ADJUDICATION DU LOT 4 594 963

Il est proposé par Michel Simard, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré ratifie l'adjudication de l'immeuble situé 5941, rang Saint-Eugène, La Doré (Québec), connu et désigné comme étant le lot 4 594 963 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Ouest, ayant eu lieu le 17 juin 2013 par Denis Taillon, directeur général et secrétaire trésorier de la Municipalité Régionale de Comté du Domaine-du-Roy, en faveur de la Municipalité de La Doré pour le montant de 3 602,13 \$ plus taxes applicables à cette date.

Puisque le délai de retrait d'un an du propriétaire Pierre Meunier est écoulé, il est résolu d'autoriser Stéphanie Gagnon, directrice générale et Jacques Asselin, maire, à signer la vente définitive de l'immeuble ci-haut mentionné.

POINT 10.1

RÉSOLUTION 2014-08-162

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC : DÉCRET DES TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES ROUTE ST-JOSEPH

CONSIDÉRANT la subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT les travaux proposés par le service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise les travaux proposés par le service des travaux publics sur les routes St-Joseph Nord et St-Joseph Sud, et ce, pour la somme de 16 000\$ pour l'exercice financier 2014 afin d'améliorer la sécurité des utilisateurs, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal du ministère des Transports du Québec. Des travaux d'accotement (10 000\$) et de marquage de la chaussée (6 000\$) sont autorisés.

POINT 10.2

RÉSOLUTION 2014-08-163

CHEMIN DU LAC ROND : ENTRETIEN

CONSIDÉRANT le besoin d'entretien ponctuel minimal pour le Chemin du Lac Rond et ses intersections;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2014 permet cette dépense;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise les travaux d'entretien proposés par le service des travaux publics sur le Chemin du Lac Rond pour une somme total de 2 000\$.

POINT 11.1

DESSERTES EN TÉLÉPHONIE ET INTERNET

Suite à notre résolution demandant l'amélioration des dessertes en téléphonie cellulaire et en services internet, le député fédéral de Roberval-Lac-St-Jean, monsieur Denis Lebel, a transmis une correspondance annonçant le programme « Un Canada branché ». Les citoyens sont invités à signifier s'ils sont desservis par le service d'internet haute vitesse. Toute la population est invitée visiter le site afin de se déclarer.

POINT 11.2

PROGRAMME D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE : LA DORÉ NOMMÉE « LA VILLE LA PLUS BLEUE DU QUÉBEC »

Le maire informe la population que la Municipalité de La Doré a été nommée la « Ville la plus bleue du Québec » en raison des nombreux gestes d'économie d'eau potable qu'elle pose et également en raison du succès remporté lors de la Journée de la Municipalité au Festival des Camionneurs au cours de laquelle elle a présenté un kiosque de sensibilisation.

POINT 12.1

RÉSOLUTION 2014-08-164

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC : RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE GESTION AU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER

Il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de la Doré accepte de renouveler pour la période du 2014-06-01 au 2018-03-31 l'entente numéro 1049 conclue entre la Société d'habitation du Québec, la Municipalité de La Doré et l'Office municipal d'habitation de La Doré, relative à la gestion des unités privées (5083, avenue des Jardins & 4879, rue des Peupliers) du Programme de supplément au loyer.

POINT 13.1

RÉSOLUTION 2014-08-165

CADLD : PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PLAN STRATÉGIQUE PRÉLIMINIAIRE 2014-2017

CONSIDÉRANT le Plan stratégique préliminaire 2014-2017 de la CADLD;

CONSIDÉRANT QUE la CADLD a présenté son Plan stratégique 2014-2017 aux membres du conseil municipal et qu'ils en sont satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte le Plan stratégique 2014-2017 de la CADLD tel que présenté.

POINT 13.2

RÉSOLUTION 2014-08-166

PMVRMF : PISTE CYCLABLE LA DORÉ/ST-FÉLICIEN : PLANS ET DEVIS

CONSIDÉRANT le tracé proposé de la piste cyclable reliant le Moulin des Pionniers au Zoo Sauvage de St-Félicien;

CONSIDÉRANT QUE la CADLD est promoteur du projet;

CONSIDÉRANT le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier de la MRC Domaine-du-Roy;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- demande une soumission à la CADLD pour la gestion du projet pour la portion attribuable à la Municipalité de La Doré ;

- autorise la CADLD à procéder à des appels d'offres pour les plans et devis;
- autorise la CADLD à présenter une demande au montant maximal de 24 295\$ à être pris à même l'enveloppe locale du Programme PMVRMF de la MRC Domaine-du-Roy selon le coût de la portion attribuable à la Municipalité de La Doré;
- les sommes à être fournies par le milieu seront prises à même le budget de développement.

POINT 13.3

RÉSOLUTION 2014-08-167

VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ : CONGRÈS 2014

CONSIDÉRANT la présence des comités de Services et qualité de vie et d'embellissement ;

CONSIDÉRANT QUE les informations transmises lors des congrès sont bénéfiques pour l'amélioration de la qualité de vie des citoyens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise l'inscription de 2 membres du conseil d'administration des comités de Services et qualité de vie et d'embellissement au congrès de Villes et villages en santé du 17 au 19 septembre prochain à Montmagny et que la somme de 800\$ soit attribuée à un participant pour les frais d'inscription et de déplacement. Les frais du deuxième participant seront à la charge du comité de Services et qualité de vie. Les pièces justificatives devront être fournies pour fins de remboursement.

POINT 16.1

RÉSOLUTION 2014-08-168

OFFICIALISATION DE LA PRONONCIATION DU GENTILÉ DE LA DORÉ

ATTENDU que messieurs Gabriel Martin, auteur du *Dictionnaire des onomastismes québécois*, et Jean-Yves Dugas, auteur du *Dictionnaire universel des gentils en français*, demandent à la municipalité de paroisse d'officialiser la prononciation de son gentilé, c'est-à-dire la prononciation du nom de ses habitants;

ATTENDU que les demandeurs sont à créer un dictionnaire des gentils québécois qui consignera la prononciation officielle de ces mots;

ATTENDU que le gentilé de La Doré, officialisé le 3 mars 1986 (résolution 86-03-15), s'écrit « Doréen », au masculin singulier, et « Doréenne », au féminin singulier;

ATTENDU que l'alphabet phonétique international (API) permet de consigner à l'écrit la prononciation d'un mot sans équivoque, à l'aide de caractères idoines universels;

ATTENDU que les transcriptions [dɔ.ʁe.ɛ̃] et [dɔ.ʁe.ɛn], composées en API, représentent, respectivement, les manières d'articuler « Doréen » et « Doréenne » en conformité avec l'usage standard du français contemporain de variété québécoise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré d'officialiser les prononciations de « Doréen » et « Doréenne » en [dɔ.ʁe.ɛ̃] et [dɔ.ʁe.ɛn], respectivement.

POINT 17.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

POINT 18.0
RÉSOLUTION 2014-08-169
LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21h, il est proposé par Yoland Bau de lever la présente séance.

Jacques Asselin,
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA
Directrice générale